



## DELIBERATION N° 2022-24

### Adhésion au service juridique ELI

#### Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre 2022, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 33

#### **Présents pour le quorum : 28**

M.	COENON Guy	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme	GUNTHNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphane	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	SIMON Marc	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. / Mme	CA Evreux Portes de Normandie

### **Absents excusés ayant donné pouvoir : 5**

Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire	BONCOURT	à Mme Paturel Catherine
M.	CHERON Denis	Titulaire	MONTREUIL	à M. Roy Raymond
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CCPEDIF	à M. Rigourd Daniel
Mme	WEILLER Odile	Suppléante	CCPEDIF	à Mme Chanfrau Dominique
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	à Mme Guthner Brigitte

### **Absents excusés : 3**

M.	FONSECA Nelson	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
M.	BONHOMME Jérémy	Suppléant de	M. MAIGNAN	CA Pays de Dreux	LURAY
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET

### **Également présents (sans voix délibérative) : 2**

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	THEPAULT Yves			CA Pays de Dreux	ECLUZELLE

**Monsieur Fougerol** est nommé secrétaire de séance.

### **Exposé du Président :**

**Le Président** rappelle à l'assemblée délibérante que le SBV4R a adhéré en 2021 au service juridique de SVP (décision N°2021-02) et ce principalement pour apporter des réponses aux éventuelles questions juridiques posées en matière de Prévention des Inondations. Il est toutefois important de rappeler que les prestations proposées par SVP s'étendent également à l'ensemble des compétences des collectivités (RH-Finances-marchés...).

Récemment, le Syndicat a pris connaissance l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) en matière d'assistance administrative et juridique. Cette agence propose des prestations en matière de marché public et d'aide juridique suffisantes pour répondre aux attentes du SBV4R.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par les collègues des communes et des EPCI et par celui des Conseillers départementaux. En contrepartie de l'adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie, cela ouvre droit à la collectivité adhérente :

- 2 actes et ou projets en la forme administrative/an (Vente entre collectivités (sans seuil), acquisition de terrain par les collectivités (dans la limite de 50 000 €), transfert de biens entre anciens et nouveaux EPCL, et entre anciennes communes et nouvelles communes fusionnées, aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement, convention de servitudes (de passage, d'écoulement d'eau, etc))
- Le conseil juridique autant que de besoin,
- Le conseil en marché public autant que de besoin (hors rédaction d'un marché),
- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché/an en procédure adaptée (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intègrera l'accompagnement à l'analyse des offres à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente. Il est à noter que cette nouvelle mission sera effective dès validation de l'adhésion auprès du Conseil d'administration. Le siège de cette agence est à Chartres. Le syndicat souhaite pouvoir bénéficier de la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie et donc adhérer à cette agence. Il est précisé que le coût de cette mission est de **900 €**. Pour information, au-delà de 2 actes et ou projets liés au foncier prévus dans le cadre de la cotisation annuelle, l'acte supplémentaire est facturé à 600 € HT. Enfin, la cotisation est susceptible d'être modifiée annuellement par le Conseil d'administration.

**Vu l'exposé du Président**, il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider le changement d'organisme d'assistance administrative, juridique et financière.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :**

- **Décide** de résilier le contrat avec la société SVP ;
- **Décide** d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique ;
- **D'approuver** les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie ;
- **D'autoriser le Président** à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration ;
- **De désigner** M. Daniel RIGOURD pour représenter le syndicat à l'Assemblée générale et M. Stéphane LEMOINE son suppléant.

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES

Le Président,

  
Daniel RIGOURD

**DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE**

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,

  
Daniel RIGOURD

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES